

ASSEMBLÉE NATIONALE8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 3705

présenté par
M. Gosselin

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Après les mots « soins palliatifs », insérer les mots : « dans les structures hospitalières et à domicile »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La cour des comptes a relevé dans son rapport de 2015 un développement des soins palliatifs au bénéfice des hopitaux alors que l'offre de soins palliatifs répond moins aux souhaits des patients désitant terminer leur vie chez eux. La vision des soins palliatifs est encore très centrée sur l'hôpital.